

le **cnam**

Investissez dans l'avenir avec nous !

Taxe d'apprentissage

2020



Nos habilitations

Le Cnam en Grand Est

Siret 823 041 348 00017

code UAI : 0542507G

le cnam en bref



Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.



Chiffres clés

1 000 000 d'ancien·ne·s auditeur·rice·s

60 000 auditeur·rice·s

7 000 alternant·e·s

2 000 intervenant·e·s issu·e·s du monde professionnel

70 enseignant·e·s-chercheur·e·s du corps des enseignant·e·s issu·e·s du monde de l'entreprise.



La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement



le cnam en Grand Est



4 410 élèves

2 409 élèves de la promotion supérieure du travail

1 391 élèves en alternance

610 élèves en formation continue, ARDAN
ou validation des acquis



Une offre de services construite pour les entreprises

Le Cnam est un acteur reconnu dans le développement des compétences au sein de structures de toute tailles : TPE, PME-PMI, grands comptes, et de toute typologie : entreprises, associations, établissements de santé...

Différents produits sont accessibles en fonction de vos besoins : formations inter-entreprises, formations sur mesure, dispositif ARDAN, recrutement *via* l'alternance, VAE collective et individuelle...

Des engagements

La réussite de toutes et tous

La réduction des inégalités dans l'enseignement supérieur est une priorité pour le Cnam. À titre d'exemple, la création de l'École Vaucanson permet à des bachelier·ère·s professionnel·le·s d'accéder à une licence générale par la voie de l'apprentissage.

L'innovation pédagogique

Le Cnam renouvelle ses modalités pédagogiques pour les adapter à la diversité de ses publics en développant, par exemple, les classes inversées avec pédagogie par projets. Il répond avec réactivité aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de ses enseignant·e·s-chercheur·e·s à celles d'intervenant·e·s du monde professionnel.

La taxe d'apprentissage que vous nous versez nous permet d'investir dans des équipements et des modalités pédagogiques innovantes, dans la conception de nouvelles formations technologiques et professionnelles.

Soutenir le **cnam** en Grand Est

En 2020, les mécanismes de la taxe d'apprentissage évoluent fortement.

Les formations en apprentissage sont financées par les Opco selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles.

Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à favoriser le développement des formations dédiées aux formations technologiques et professionnelles hors apprentissage.

Ce solde représente désormais 13 % de la taxe d'apprentissage.

Il est directement affecté par les entreprises aux établissements de formation.

Nouvelles règles

Le taux de la taxe d'apprentissage est de **0,68 % de la masse salariale (0,44 % pour l'Alsace-Moselle)** et comprend :

- une fraction égale à 87 % de la taxe destinée au financement de des formations en apprentissage,
- une fraction égale à 13 % (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

Comment investir dans l'avenir avec nous ?

Le Cnam en Grand Est est habilité à percevoir la fraction des 13 % (solde) de la TA qui permet de financer des frais de premier équipement, de renouvellement de matériel et d'équipement complémentaire, ainsi que le développement des formations technologiques et professionnelles.

Pour nous faire bénéficier de cette fraction, rendez-vous sur cnam-grandest.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage avant le 31 mai 2020.

Il vous suffira ensuite de nous adresser un chèque ou d'effectuer un virement (en indiquant bien la taxe d'apprentissage comme motif de versement et en nous communiquant un contact). Nous vous ferons parvenir un reçu attestant de votre versement.



■ Votre contact

Christelle Vivier, responsable relations entreprises
christelle.vivier@lecnam.net

cnam-grandest.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage/

Le Cnam en Grand Est | Centre régional

4 avenue du Docteur Heydenreich
CS 65228 F 54052 Nancy Cedex

Siret 823 041 348 00017

APE 8559A

www.cnam-grandest.fr

